

PROCES VERBAL REUNION CONSEIL COMMUNAUTAIRE
15 Décembre 2014 – 18h-

1/ Site VTT du Nebbiu.

Les responsables du projet viennent à nouveau présenter celui-ci aux élus mais vu la mauvaise lisibilité des cartographies présentées, ceux-ci souhaitent que les intéressés viennent dans chaque mairie concernées exposer des documents plus clairs afin de mieux expliquer les tracés car apparemment beaucoup trop de chemins privés sont encore concernés. Un responsable donne son numéro de mobile et les mairies le contacteront. Il est acté une lettre à faire auprès du comité et instances dirigeantes du cyclisme afin de prendre rang pour la labellisation du circuit.

2/ Création d'un poste d'attaché territorial.

Le président informe les présents que le rédacteur principal, Mme Sandra Luciani en poste à la communauté souhaite être mutée à la mairie de Bastia qui est d'ailleurs d'accord pour l'accueillir. Il émet le souhait de recruter un attaché. Cela est motivé par le fait que bientôt le directeur va partir à la retraite et que les tâches devenant de plus en plus importantes il conviendrait de rechercher un cadre A afin de mieux structurer les services administratifs qui ne comportent il faut le rappeler que deux agents à temps plein, un rédacteur et technicien supérieur de développement. Le Directeur n'assumant ses tâches que pour 20% de son temps de travail soit 7h par semaine. Il souligne aussi la difficulté de recruter immédiatement des rédacteurs opérationnels et d'expérience. Il précise que cela permettrait de recruter soit un rédacteur soit un attaché selon les opportunités qui se présenteront. Mais en aucun cas les deux à la fois. La délibération est adoptée par 18 voix pour et une abstention.

3/ Création poste adjoint technique non permanent.

Le président informe l'assemblée de la nécessité de recruter un adjoint technique non permanent afin de faire face à des besoins occasionnels. La délibération est adoptée par 18 voix pour et une abstention.

4/ Décisions budgétaires modificatives. Celles ci sont adoptées par 19 voix pour.

5/ Délibération créant un office du tourisme.

Celle ci est adoptée par 18 voix pour et 1 abstention

Le président fait une mise au point afin d'infirmer les fausses rumeurs paraissant encore sur les réseaux sociaux. Il précise que les recettes de cet office seront uniquement abondées par la taxe de séjour, par la contribution de l'ATC au pôle touristique et par d'éventuelles subventions. Qu'il n'y aura pas de création de poste de directeur car Mr Vadella en interne assumera la direction.

6/Désignation des représentants de la CCN au sein du comité de direction de l'office du tourisme.

La délibération est adoptée par 18 voix pour et 1 contre.

7/ Le programme DFCI 2015 est présenté aux élus par le Président et par Mr Vadella.

8/ Il est fait aux élus un rappel de la coopération entre les différentes Intercommunalités de la région (Bastia, Cap Corse, Conca d'Oro, Borgo Marana et Nebbiu) et de la réunion initiale de lancement regroupant les élus, les directeurs et les services. Coopération à l'initiative de la CAB de Bastia. Les Directeurs et les services ont été chargés de proposer aux élus des pistes de travail pour des projets communs tels, le tourisme, les transports et la culture.

Après diverses réunions une note de synthèse est en cours d'élaboration et sera présentée aux élus concernés lors d'une prochaine réunion.

Mr Linale fait remarquer qu'il faudra faire attention à l'indépendance des petites intercommunalités face aux grandes structures. Le Président le rassure en rappelant que lors de la réunion constitutive initiale à laquelle le maire de Pieve n'avait pas participé les choses avaient été très claires et que Mr Tatti avait en préambule tenu à lever toute ambiguïté en la matière ce qui avait d'ailleurs emporté la totale adhésion des présents pleinement rassurés par le discours tenu et la philosophie du projet.

9/Une information a été faite sur le GAL qui n'a pas se réunir l'avant-veille vu l'emploi du temps très chargé du Président Mr Chaubon.

10/Centre aéré de Rutali.

Le Président informe l'assemblée que contrairement à ce qui avait été dit aux conseillers lors de la précédente réunion il n'y a jamais eu de bail emphytéotique signé entre les propriétaires des terrains et la CAF mais bel et bien des actes de vente notariés qui sont présentés aux conseillers.

Les incertitudes juridiques ayant été levées il prend acte du fait que Mr le maire de Rutali ait lors de cette séance, reconnu que ce n'était pas l'acquisition de la structure et le coût des travaux qui poseraient un problème financier à la CCN mais bien les coûts de fonctionnement qui lors de la gestion de la CAF « étaient devenus un véritable gouffre financier » toujours selon ses propos .

Il lui est rétorqué que cette situation relevait de la seule responsabilité de la CAF et que cela ne concernait en rien la CCN.

Le Président rappelle que le centre aéré du Nebbiu est déjà opérationnel depuis plusieurs années et que son fonctionnement est d'ores et déjà financé. Les surcoûts éventuels seront modérés, ils concerneront essentiellement l'entretien du site, l'eau, l'EDF et le téléphone. Par ailleurs cette structure aura une destination polyvalente qui pourra générer d'autres recettes.

Il propose de confier à un homme de l'art une étude de faisabilité avec comme pistes, un diagnostic du bâtiment et une estimation des coûts de réhabilitation. Un prévisionnel de fonctionnement sera établi par la commission des affaires économiques de la CCN.

Une fois tous ces éléments réunis le conseil communautaire se prononcera en toute connaissance de cause.

Le conseil adopte cette proposition.

La séance est levée à 20h30.